



Kit

Formalités légales

Au Registre du Commerce et des Sociétés



Transfert de siège d'une EURL ou d'une SARL de banlieue ou province vers Paris

Contient :

Vie de l'entreprise (p.2)

Formalité (p.4)

Activités Réglementées (p.6)

Journaux d'annonces légales (p.11)

Modèle – Procuration (p.12)

[Formulaire – M2](#)

Le greffe du tribunal de commerce de Paris vous rappelle les principales obligations légales qui incombent au représentant légal d'une Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) ou d'une Société à Responsabilité limitée (SARL) dès leur immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

■ ■ ■ Le début d'activité ■ ■ ■

Identification de l'entreprise (article R.123-237 du code de commerce) :

Toute personne immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris doit notamment indiquer sur ses factures, notes de commande, tarifs et documents publicitaires ainsi que sur toutes correspondances et tous récépissés concernant son activité et signés par elle ou en son nom :

- le numéro unique d'identification à neuf chiffres, dit « numéro SIREN » ;
- la mention RCS Paris ;
- si l'entreprise est une société commerciale dont le siège est à l'étranger, indiquer la dénomination de l'entreprise étrangère, sa forme juridique, le lieu de son siège social, son numéro d'immatriculation dans l'Etat où elle a son siège s'il en existe un, et, le cas échéant, qu'elle est en état de liquidation ;
- le cas échéant, la qualité de locataire-gérant ou de gérant-mandataire ;
- si l'entreprise est bénéficiaire d'un contrat d'appui au projet d'entreprise pour la création ou la reprise d'une activité économique, la dénomination sociale de la personne morale responsable de l'appui, le lieu de son siège social, ainsi que son numéro unique d'identification.

Toute entreprise doit également indiquer sur son site internet le numéro SIREN suivi de la mention RCS Paris et l'adresse de son siège social.

Boîte aux lettres de l'entreprise :

Le nom de l'entreprise doit apparaître distinctement sur sa boîte aux lettres dès les premières démarches.

■ ■ ■ L'entreprise au quotidien ■ ■ ■

Livres de commerce à faire coter et parapher par le greffe :

- le registre des décisions prises par les associés ou l'associé unique (article R.223-26 du code de commerce) ;
- le livre journal qui enregistre les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise opération par opération et jour par jour (articles L.123-12, R.123-173, R.123-174 et R.123-176 du code de commerce) ;
- le livre d'inventaire qui regroupe les données d'inventaire, c'est-à-dire tous les éléments d'actif et de passif au regard desquels sont mentionnées la quantité et la valeur de chacun d'eux à la date d'inventaire (articles R.123-73 et R.123-17 du code de commerce).

Modification des mentions portées au Registre du Commerce et des Sociétés :

Toute modification de l'une des mentions portées au RCS doit faire l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de Paris dans le délai d'un mois à compter de celle-ci (articles R.123-66 et suivants du code de commerce).

Faire rectifier un extrait d'immatriculation :

En cas d'erreur matérielle, le **service client** du greffe du tribunal de commerce de Paris peut rectifier votre extrait d'immatriculation (à contacter par e-mail serviceclient@greffe-tc-paris.fr).

Délai :

Une assemblée générale pour approuver les comptes doit être tenue dans les six mois à compter de la date de clôture de l'exercice social.

Dépôt au greffe :

Après la clôture de l'exercice social et l'approbation des comptes par les associés ou l'associé unique, les comptes annuels doivent être déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris dans le délai d'un mois ou dans les deux mois suivants cette approbation lorsque le dépôt est effectué par voie électronique, et ce chaque année (article L.232-21 à L.232-23 du code de commerce).

Dans le cas d'une clôture au 31 décembre d'une année N, par exemple, les comptes annuels doivent être déposés avant le 31 juillet de l'année N+1.

Les comptes annuels font l'objet d'une publication au Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) à la diligence du greffier.

Une demande de prorogation de délai pour la tenue de l'assemblée peut être effectuée par voie de requête adressée au Président du tribunal de commerce de Paris, en vue de demander un report à la date de son choix.

Documents à produire :

- Le bilan (actif, passif), le compte de résultat ;
- les annexes ;
- le procès-verbal de l'assemblée d'approbation des comptes ou extrait du procès-verbal de cette assemblée contenant la proposition d'affectation du résultat et la résolution de l'affectation votée (ou la décision d'affectation prise) ;
- le cas échéant, le rapport du commissaire aux comptes.

Ces documents sont à produire en un exemplaire certifié conforme par le représentant légal.

N.B. :

Lorsque l'associé unique est seul gérant de la société, le dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de l'inventaire et des comptes annuels, dûment signés, vaut approbation des comptes (autrement dit, dans cette hypothèse, l'associé unique n'a pas à déposer le procès-verbal d'approbation des comptes annuels ou l'extrait du procès-verbal contenant la décision d'affectation du résultat).

Coût :

Merci de consulter le site Internet du Greffe du tribunal de commerce de Paris

www.greffe-tc-paris.fr

■■■ Les démarches préalables ■■■

- Tenir une assemblée décidant le transfert de siège social.
- Publier un avis de modification dans un journal d'annonces légales (voir liste jointe ci-après) qui doit notamment indiquer l'adresse du nouveau siège et de l'ancien siège. Un avis doit être publié dans le ressort de l'ancien siège et un avis doit également être publié dans le ressort du nouveau siège.
- Domicilier l'entreprise et justifier au greffe de l'occupation régulière des locaux du siège.
- En cas d'exercice d'une activité réglementée, veiller à procéder à la modification de l'agrément ou l'autorisation (voir liste jointe ci-après).

■■■ Dépôt du dossier pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ■■■

Le dossier complet permettant l'inscription au RCS doit être déposé :

- soit au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) compétent ;
- soit directement au greffe du tribunal de commerce de Paris, en application de l'article R.123-5 du code de commerce.

■■■ Les documents à joindre au dossier pour l'inscription au RCS ■■■

Actes à produire :

- Un exemplaire de l'acte décidant du transfert de siège social certifié conforme par le représentant légal.
- Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme par le représentant légal.
- Un exemplaire de la liste des sièges sociaux antérieurs certifié conforme par le représentant légal.

Pièces justificatives à joindre au dossier :

- Un formulaire M2 dûment rempli et signé. Ce formulaire se compose de deux volets qui doivent être complétés et remis lors de la demande d'inscription modificative.
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire M2.
- Une attestation de parution de l'avis de modification dans un journal d'annonces légales pour l'ancien siège et une attestation pour le nouveau siège.
- Un justificatif du droit d'occupation du local du nouveau siège social (par tout moyen : quittance EDF, téléphone, bail, contrat de domiciliation...).
- Si l'activité déclarée est réglementée, produire une copie de l'autorisation délivrée par l'autorité de tutelle, du diplôme ou du titre à jour.

■ ■ ■ Coût ■ ■ ■

- Joindre à la formalité **un chèque de 230.56€** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Paris, si la société ne conserve aucune inscription à l'ancien greffe, dont :
 - Emoluments du greffe : 65.97€ (dont 14.35€ pour le coût de dépôt)
 - TVA : 10.32€
 - INPI (Institut National de la Propriété Industrielle - somme reversée par le greffe) : 0
 - BODACC (Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales - somme reversée par le greffe) : 143.00€
 - Frais de notification à reverser au greffe destinataire : 35.21€ TTC
- Ce tarif comprend les frais de notification intergreffe de 11.27 €.
- Si la société possède un ou des établissements secondaires hors de Paris ajouter 46.48€ par établissement supplémentaire situé à des greffes différents.
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1^{er} janvier 2019.

■ ■ ■ Activités réglementées

Le greffe du tribunal de commerce de Paris répertorie la liste des principales activités faisant l'objet d'une réglementation ainsi que les autorités compétentes pour délivrer les autorisations, titres ou diplômes nécessaires à l'exercice de l'activité concernée en cas de modification (*Liste non exhaustive*).

Activité	Titre, agrément ou inscription	Autorité compétente
■ ■ ■ Agence de mannequins	Document attestant du dépôt d'un dossier de modification. Les modifications concernées sont : le changement de représentant légal, le changement de dénomination, le transfert de siège social hors ressort.	Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle 210, quai de Jemmapes 75462- Paris Cedex 10 Tel : 01 44 84 41 00 Courriel : ddtefp.paris@travail.gouv.fr
■ ■ ■ Architecte	Une copie de l'inscription à l'ordre des architectes en cas de transfert de siège social hors ressort et de changement de dénomination.	Conseil Régional de l'Ordre des architectes d'Ile de France Les Récollets 148, rue du faubourg Saint Martin 75010 Paris Tel : 01 53 26 10 60
■ ■ ■ Auto-école	Une copie du courrier attestant que la société a déposé un dossier de demande d'agrément en cas d'ouverture d'un établissement secondaire, de transfert de siège social hors ressort et de changement de représentant légal.	Préfecture de police Direction de la circulation des transports et du commerce (5eme Bureau) 9, boulevard du Palais 75 195 Paris Cedex 04 Tel : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 01 40 79 79 79
■ ■ ■ Bar/Brasserie	Une copie de la licence IV modifiée doit être produite en cas de transfert de siège social, de changement de dénomination, du représentant légal et de l'exploitant.	Préfecture de police de Paris Direction de la protection du public 9 Boulevard du Palais 75004 Paris Tel : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 - 01 40 79 79 79
■ ■ ■ Commissionnaire de transport	Une copie de l'attestation d'inscription au registre des commissionnaires de transport.	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70
■ ■ ■ Courtier de Fret Fluvial	Un courrier attestant que le préfet de la région Nord Pas de Calais a été informé du transfert du siège social, ouverture d'un établissement secondaire.	Direction régionale de l'équipement Nord Pas de Calais 4 rue de Bruxelles BP 259 59019 Lille cedex Tel : 03 20 49 60 00

■ ■ ■ Courtier de marchandises assermenté	Une copie de l'attestation de la compagnie des courtiers de marchandises assermentés près de la Cour d'appel de Paris en cas de transfert de siège hors ressort.	Compagnie des courtiers de marchandises (Bourse du Commerce) 2 rue de Viarmes 75040 Paris Tel : 01 42 33 16 81
■ ■ ■ Crèche/ Etablissement d'accueil d'enfants de moins de six ans	Une copie de l'autorisation du Président du conseil général après avis du maire de la commune d'implantation en cas de transfert de siège hors ressort.	Conseil général de Paris Hôtel de Ville 75196 Paris Tel : 01 42 76 40 40
■ ■ ■ Discothèque	Une copie de la licence IV en cas de changement de l'adresse du siège, de dénomination et du représentant légal et de l'exploitant.	Préfecture de police de Paris Direction de la protection du public 9 Boulevard du Palais 75004 Paris Tel : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 - 01 40 79 79 79
■ ■ ■ Entreprises de déménagement	Une copie de l'autorisation d'exercer la profession délivrée par le préfet de région, en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité. Aucune pièce nécessaire pour les autres modifications.	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70
■ ■ ■ Entreprise de Travail Temporaire	Une copie de la déclaration préalable faite à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en cas d'ouverture d'un établissement secondaire, de changement de dénomination sociale, en cas de transfert de siège hors ressort.	Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 210, quai de Jemmapes 75462 Paris Cedex 10 Tel : 01 44 84 41 00 Courriel : ddtefp.paris@travail.gouv.fr
■ ■ ■ Etablissement d'accueil des enfants mineurs	Une copie du courrier attestant que la société a informé le président du Conseil général en cas de transfert de siège social hors ressort, changement de représentant légal.	Conseil général de Paris Hôtel de Ville 75196 Paris Tel : 01 42 76 40 40
■ ■ ■ Expert comptable	Une copie de l'inscription à l'ordre des Experts comptables en cas de transfert de siège hors ressort et en cas d'ouverture ou de transfert d'un établissement secondaire.	Ordre des experts comptables 50 rue de Londres 75378 Paris Cedex 08 Tel : 01 55 04 31 58
■ ■ ■ Exploitant de salle de spectacle	Une copie du courrier attestant qu'un dossier de modification a été déposé pour la modification de la dénomination, de la forme juridique et le transfert de siège social hors ressort.	Direction régionale des affaires culturelles d'île de France 98 rue de Charonne 75011 Paris Tel : 01 56 06 50 00
■ ■ ■ Exploitation d'Etablissement de soins	Une copie de l'autorisation délivrée par l'Agence Régionale d'Hospitalisation en cas de changement de dénomination et en cas de changement de personne exerçant l'activité, en cas de transfert de siège hors	Agence Régionale de l'Hospitalisation 21-23 rue des Ardennes 75019 Paris Tel : 01 40 05 22 22

	ressort.	
■ ■ ■ Fabrication, importation, exportation et distribution de produits pharmaceutiques	Une copie de l'autorisation préalable est nécessaire en cas d'ouverture d'un nouvel établissement (secondaire ou complémentaire).	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé 143-147 Boulevard Anatole France 93285 Saint Denis Cedex
■ ■ ■ Géomètre Expert	Une copie de l'inscription à l'ordre des géomètres experts. en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.	Ordre des Géomètres Experts Conseil Régional de Paris 103 rue Jouffroy d'Abbans 75017 Paris Tel : 01 42 67 09 09
■ ■ ■ Hébergement de personnes âgées valides	Une copie de l'autorisation délivrée par le président de Conseil général par voie d'arrêté en cas de transfert de siège hors ressort.	Conseil général de Paris Hôtel de Ville 75196 Paris Tel : 01 42 76 40 40
■ ■ ■ Hôtel avec vente de boissons	Une copie de la licence IV en cas de transfert de siège social, de changement de dénomination, de représentant légal et de l'exploitant.	Bureau des contributions indirectes 2 rue Paul Dubois 75003 Paris Tel : 01 43 43 15 55 Préfecture de police de Paris Direction de la protection du public 9 Boulevard du Palais 75004 Paris Tel : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 - 01 40 79 79 79
■ ■ ■ Location de véhicules industriels avec conducteur	Une copie de l'autorisation d'exercer la profession délivrée par le préfet de région, en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité.	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70
■ ■ ■ Location avec chauffeur des véhicules motorisés de moins de 4 roues	Une copie de l'autorisation d'exercer la profession délivrée par le préfet de région, en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité.	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70
■ ■ ■ Location de voiture avec chauffeur (Petite remise)	Une copie de l'autorisation préfectorale en cas de changement d'exploitant, en cas de transfert de siège hors ressort.	Préfecture de Police, Bureau de la réglementation générale et de la voirie publique. 9 Boulevard du Palais 75004 Paris Tel : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 - 01 40 79 79 79
■ ■ ■ Maison de retraite Etablissement d'accueil collectif de personnes âgées	Une copie de l'autorisation délivrée conjointement par le président de Conseil général et le préfet en cas de transfert de siège hors ressort.	Conseil général de Paris Hôtel de Ville 75196 Paris Tel : 01 42 76 40 40
■ ■ ■ Pharmacie (Officine)	Une copie de l'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens en cas de changement de dénomination sociale, en cas transfert de siège	Conseil régional de l'ordre des pharmaciens d'Ile de France 2 rue Récamier 75007 Paris Tél : 01 44 39 29 99

	social hors ressort.	
■■■ Pompes funèbres	<p>Une copie de l'arrêté préfectoral en cas d'ouverture d'un nouvel établissement et de transfert de siège hors ressort.</p> <p>En cas de changement de dénomination, de forme juridique, de représentant légal, une copie du courrier attestant qu'un dossier de modification a été déposé.</p>	<p>Préfecture de Police Direction de la Police générale 9 Boulevard du Palais 75004 Paris Tel : 01 53 73 53 73 01 53 71 53 71 - 01 40 79 79 79</p>
■■■ Producteur et organisateur de spectacle	<p>Une copie du courrier attestant que un dossier de modification a été déposé pour la modification de la dénomination, de la forme juridique et le transfert de siège social hors ressort.</p> <p>Pour le changement de représentant légal, copie de la licence, ou copie d'un courrier de la DRAC attestant que le nouveau représentant bénéficie des droits de la licence de l'ancien représentant.</p>	<p>Direction régionale des affaires culturelles d'Île de France 98 rue de Charonne 75011 Paris Tel : 01 56 06 50 00</p>
■■■ Recouvrement de créances	<p>Une copie de la déclaration obligatoire au Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance en cas de transfert de siège hors ressort.</p>	<p>Parquet du tribunal de grande instance de Paris Section recouvrement de créances 4 Boulevard du Palais 75004 Paris Tel : 01 44 32 57 01</p>
■■■ Services à la personne, Article R.7232-5 du code du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des enfants de moins de trois ans ou des personnes âgées de 60 ans au moins ou handicapées ; - Assistance aux personnes âgées ou aux autres personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ; - Assistance aux personnes handicapées y compris les activités d'interprète en langue des signes, de techniciens de l'écrit et de codeur en langage parlé complété ; - Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement lorsque l'activité est incluse dans une offre de service d'assistance à domicile ; - Garde d'enfants de moins de trois ans à domicile ; - Garde malade ; - Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes dépendantes, du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives, à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant l'ensemble d'activités effectuées à domicile ; - Soins d'esthétique à domicile pour les personnes dépendantes. 	
	<p>Pour l'ouverture d'un établissement, il convient de demander une copie de la déclaration préalable faite au préfet.</p>	<p>Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle 210, quai de Jemmapes 75462- Paris Cedex 10 Tel : 01 44 84 41 00 Courriel : ddtefp.paris@travail.gouv.fr</p>
■■■ Taxi	<p>Une copie de l'autorisation de stationnement sur la voie publique délivrée par le préfet de police en cas de changement de représentant légal ou de</p>	<p>Préfecture de Police Bureau des Taxis et des transports publics 36 Rue des Morillons 75015 Paris</p>

	l'exploitant.	
■ ■ ■ Transport aérien de passagers	Une copie de l'autorisation délivrée par la Direction Régionale de l'Aviation Civile en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.	Direction Générale de l'Aviation Civile 50, rue Henry-Farman 75 720 Paris Cedex 15 Tel : 01 58 09 43 21
■ ■ ■ Transport fluvial de passagers	Une copie du permis de navigation en cas de changement de dénomination, en cas de transfert de siège hors ressort.	Service Navigation de la Seine 24, quai d'Austerlitz 75013 Paris Tel : 01 44 06 19 62
■ ■ ■ Transport routier de marchandises	Une copie de l'autorisation d'exercer la profession délivrée par le préfet de région, en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité.	Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France 21-23, rue Miollis 75732 Paris Cedex 19 01 40 61 89 70
■ ■ ■ Transport routier de personnes (Véhicules de quatre roues et plus)	Une copie de l'autorisation d'exercer la profession délivrée par le préfet de région, en cas de changement de la personne qui assure la direction permanente et effective de l'activité.	

Extrait de l'arrêté n°75-2018-12-20-008 du 20 décembre 2018 désignant les journaux autorisés à publier les annonces judiciaires et légales dans le département de Paris en 2019

<p>- "LES ECHOS" (le Publicateur légal - la Vie judiciaire) 10, bd de Grenelle CS 10817 75738 Paris cedex 15 01 49 53 66 36 Fax : 01.49.53.68.25 annonce@lesechosmedias.fr</p> <p>- "PETITES AFFICHES" Tour Montparnasse BP 54 33, avenue du Maine 75755 Paris cedex 15 0 42 61 56 14 Fax: 01 47 03 92 02 annonces@petites-affiches.com</p> <p>- "LA LOI" 33, rue des Jeûneurs 75002 Paris 01 42 34 52 34 Fax : 01 46 34 19 70 loiannonce@laloi.com</p> <p>- "LE QUOTIDIEN JURIDIQUE" 12, rue de la Chaussée d'Antin 75009 Paris 01 49 49 06 49 Fax : 01 49 19 06 50 annonces@le-quotidien-juridique.com</p> <p>- "LA GAZETTE DU PALAIS" 12, Place Dauphine 75001 Paris 01 44 32 01 50 Fax: 01 40 46 03 47 annonceslegales@gazette-du-palais.com</p> <p>- "LIBERATION" 23, rue de Châteaudun 75009 Paris egales-libe@amaurymedias.fr</p> <p>- "LE PARISIEN" 10, bd de Grenelle CS 10817 75738 Paris Cedex 15 01 44 54 54 52 legales@leparisien.fr</p> <p>- "LE POINT" 1, bd Victor 75015 Paris 01 44 10 10 10</p>	<p>- "AUJOURD'HUI EN FRANCE" 10, bd de Grenelle CS 10817 75738 Paris Cedex 15 01 40 10 51 51 Fax : 01 40 10 51 81 legales@aujourd'hui.fr</p> <p>- « LA CROIX » 18, rue Barbès 92128 Montrouge Cedex 01 41 38 86 15 Fax : 01 41 38 83 01 lacroix@mediamarketing.fr</p> <p>- "L'HUMANITE » 5, rue Pleyel-Immeuble Calliope 93528 Saint Denis Cedex 01 49 22 72 72 laure@comediance.fr</p> <p>- « L'OPINION » 14, rue de Bassano 75116 Paris 01 41 38 86 15 lopinion@mediamarketing.fr</p> <p>- "LES AFFICHES PARISIENNES ET DEPARTEMENTALES" 3, rue de Pondichéry CS 61512 75732 Paris cedex 15 01 42 60 36 78 Fax : 01 42 61 27 84 annonces@affiches-parisiennes.com</p> <p>- « LE JOURNAL SPECIAL DES SOCIETES ANCIENNEMENT LES ANNONCES DE LA SEINE » 8, rue Saint augustin 75080 Paris Cedex 02 01 47 03 10 10 Fax: 01 47 03 99 00 annonces@jss.fr</p> <p>- "L'Auvergnat de Paris" 16, rue Saint-Fiacre 75002 PARIS 01 42 36 56 74 fax 01 40 26 89 58 paleq@louvergnatdeparis.com</p>	<p>- "L'ITINERANT" 3, rue de l'Atlas 75019 Paris 01 40 03 96 84 Fax : 01 40 03 96 87 annonceslegales@litrinerant.fr</p> <p>- "LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT" 10, place du Général de Gaulle BP 20156 92186 Antony Cedex, rue d'Uzès 75108 Paris Cedex 02 01 41 38 86 15 Fax : 01 41 38 83 01 lemoniteur@mediamarketing.fr</p> <p>- "PARIS NOTRE DAME" 10, rue du Cloître Notre Dame 75004 Paris 01 78 91 92 04 Fax: 01 78 91 92 01 secretariat@parisnotredame.fr</p> <p>- "LE REVENU" "L'hebdo Conseil Bourse et Placements" 8, rue Berri 75008 Paris 01 49 29 31 45 msanhadji@lerevenu.com</p> <p>- "LA REVUE FIDUCIAIRE" 100, rue Lafayette 75485 Paris Cedex 10 01 47 70 71 03</p> <p>- "LE NOUVEL ECONOMISTE" 38 bis, rue du Fer à moulin 75005 Paris 01 75 44 41 14 Fax : 01 75 44 41 18</p> <p>- « CHALLENGES » 41bis, av. Bosquet 75007 Paris 01 44 88 89 11 fleclerc@mediaobf.com</p> <p>- « MARIANNE » 28, rue Broca 75005 Paris 01 53 72 29 36 e.dessot@journal-marianne.com</p>
--	---	--

Procuration

Je soussigné(e).....

Demeurant
.....

Agissant en qualité de
de l'entreprise

Donne par les présentes pouvoir à
Demeurant
.....

De pour moi et en mon nom faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant mon entreprise auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à

Le

Signature du mandant

Signature du mandataire

Consultez notre site Internet
www.greffe-tc-paris.fr

Espace commande

Commandez les documents officiels des entreprises parisiennes (extraits k-bis, états d'endettement, statuts, actes, comptes annuels...)

Guide des formalités

Préparez rapidement vos démarches et formalités à accomplir auprès du greffe et du tribunal de commerce en consultant les fiches pratiques

Formalités dématérialisées

Réalisez vos déclarations d'immatriculation ou d'inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, préparez une requête en injonction de payer, prenez une date d'audience en référé...

**Le centre d'appels du greffe vous répond
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
au 0 891 01 75 75
(0,30€ ttc/mn)
et de l'étranger
au 00 33 141 86 21 46**



**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS**